

**Opérations de renouvellement urbain - Programme 2000-2006 - Demande de subventions**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon est, depuis de nombreuses années déjà, engagée dans une action volontariste en direction de ses quartiers d'habitat social : Planoise, Montrapon, Clairs-Soleils, la Grette, Saint-Ferjeux et Palente-Orchamps.

Cependant, certaines parties de ces quartiers sont aujourd'hui entrées dans un processus de paupérisation et de perte de population qui ne permet plus d'assurer un bon niveau de mixité sociale, seul à même de garantir leur équilibre.

Dans ce contexte, le défi de réintégrer les quartiers d'habitat social dans le droit commun de la ville ne pourra être relevé qu'à condition d'entreprendre des actions fortes dans le domaine du renouvellement urbain.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de s'engager dans un programme ambitieux d'opérations de renouvellement urbain sur la période 2000-2006.

Ce programme constituera le volet aménagement urbain / habitat du Contrat de Ville.

Sa finalité sera d'assurer une mixité sociale et urbaine, en :

- dédensifiant les quartiers d'habitat social
- rompant avec l'actuelle mono-fonctionnalité en logement de la plupart d'entre eux
- changeant l'image de ces quartiers.

Ces objectifs supposent plusieurs types d'interventions :

- des actions lourdes sur le bâti, telles que réhabilitations ou démolitions/reconstructions
- l'apport d'activités complémentaires du logement, telles que des activités économiques ou des équipements publics supplémentaires
- des changements de statut des logements, notamment par la vente de certains d'entre eux
- une modification de l'environnement quotidien des habitants, en réaménageant les espaces extérieurs et en mettant en place une gestion urbaine de proximité performante.

Ce programme porterait principalement sur quatre quartiers : Planoise, la cité des Acacias, Clairs-Soleils et Palente-Orchamps. Il pourra inclure d'autres localisations selon les besoins.

Comme l'ensemble des actions entreprises dans le cadre du Contrat de Ville, ces opérations seront conduites en partenariat étroit avec les services de l'Etat, les bailleurs ainsi que toutes les institutions concernées. L'implication des habitants dans cette démarche constituera en outre une priorité.

Ce programme ne sera mis en oeuvre qu'à la condition que l'Etat et les autres partenaires potentiels (Région, Département, District) y apportent un soutien financier significatif. Dans ce cas, la Ville s'engagerait pour sa part à mobiliser une contribution équivalente à celle de l'Etat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter ce programme de renouvellement urbain

- d'autoriser M. le Maire à solliciter sur ce programme les participations de l'Etat, de la Région, du Département, du District et des bailleurs sociaux.

**«M. THIRIET :** Vous savez, Monsieur le Maire, qu'à la fin de l'année 1999 nous avons postulé à une opération de renouvellement urbain. Il se trouve que pour l'année 2000, le Gouvernement a décidé je dirais en bon français de mettre en «stand by» ce projet et nous nous sommes aperçus qu'il valait mieux continuer à élaborer notre projet de telle sorte que nous soyons prêts pour toutes les opportunités. Nous avons donc rencontré, au moment de l'élaboration de ce projet, la Caisse des Dépôts et Consignations, le FAS, les bailleurs etc. d'un côté et d'autre part l'Etat, la Région, le Département, le District et finalement nous sommes arrivés à élaborer un projet qui n'est pas celui d'un quartier mais qui, dans le cadre général du contrat de ville, reprend l'ensemble des données des quartiers et définit une politique générale. Ce document est donc passé en commission, nous ne l'avons pas diffusé parce qu'effectivement entre temps nous avons su que la procédure ORU (Opération de Renouvellement Urbain) était levée mais nous avons décidé en municipalité de maintenir le projet afin d'être prêts. Nous passons une délibération, vous le voyez très nettement, qui affirme deux choses : d'une part les principes généraux, j'ai entendu parler tout à l'heure de philosophie des principes, c'est ça, et d'autre part les quatre sites prioritaires que nous avons définis, ce qui ne veut pas dire que nous n'avons pas abordé d'autres quartiers qui ne figurent pas là, je pense par exemple aux Hauts de Saint-Claude, à la cité de la Viotte, etc. qui figurent dans le document du contrat de ville et qui pourront permettre ainsi à des bailleurs, lorsque les opérations seront lancées, de s'appuyer sur notre démarche, sur notre délibération. Notre délibération s'est fixé un cadre comme Daniel ANTONY d'ailleurs l'avait fait pour l'urbanisme je crois en 1996 et nous nous y maintenons afin de pouvoir, chaque fois que cela nous est possible, être présents et trouver les financements nécessaires.

Dernier élément, et je vais anticiper la question, cela coûte combien ? Dans la procédure ORU c'était clair, l'Etat nous demandait de mettre l'équivalent de ce qu'il mettait et on avait vaguement des chiffres, on avait donc bâti des hypothèses financières. Ces hypothèses financières en ce moment, nous les avons toujours mais on ne peut pas les faire passer en conseil municipal puisqu'on vote sur quelque chose qui n'est pas finalisé. Les Conseillers qui souhaitent avoir le document, c'est-à-dire à la fois les éléments d'opération, y compris les cartes, car ce n'est pas une étude fumeuse, mais quelque chose d'élaboré, nous pouvons le leur transmettre. Nous vous demandons ce soir d'accepter la démarche globale qui va permettre, chaque fois que nous aurons à rencontrer l'Etat ou d'autres interlocuteurs, que nous puissions y aller tout simplement avec le programme de la Ville de Besançon et pas que sur des coûts.

**M. DUVERGET** : C'est la deuxième partie du rapport qui m'étonne un peu, sur le plan des qualificatifs employés pour désigner les quartiers. Il s'agit pour Planoise de changer l'image du quartier, lui redonner un coeur, pour les Acacias, l'ambition de la Ville est de réintégrer la cité dans le droit commun, Clairs-Soleils vise à mettre fin à la stigmatisation dont souffre le quartier, Palente, les problèmes de délinquance... on a l'impression qu'il n'y a pas eu de politique de la ville dans ces quartiers puisque vous reconnaissez implicitement que tous les problèmes demeurent. Deuxième élément, il me semble qu'à vouloir corriger l'image, vous renforcez en fait par ce texte l'image. Il vaudrait mieux, pour développer le sentiment d'appartenance des habitants à leur quartier, parce que malgré tout cela et heureusement d'ailleurs, beaucoup d'habitants sont fiers d'habiter ces quartiers, reprendre le texte qui est public maintenant, à partir du moment où il est voté, d'une façon plus positive parce que là vous tombez dans le piège de la stigmatisation de ces quartiers. C'est involontaire sans doute mais enfin vous tombez dans ce piège.

**Mme MONTEL** : Nous avons été destinataires récemment d'un exemplaire de l'Equipe qui vantait les infrastructures en matière d'équipements sportifs de Besançon, donc ça c'est très bien. Par contre, ce qui est un peu surprenant c'est qu'on ne nous ait pas distribué le supplément du Figaro Magazine du 17 juin 2000, les vrais chiffres de l'insécurité que la police nous cache et où Besançon est très très mal classée, où pour les chiffres de l'insécurité, l'évolution entre 1994 et 1998 a été de 13 %. Donc en fait vous continuez dans votre politique de la ville qui ne servira à rien, tant que vous n'appliquerez de toute façon pas le principe de l'ordre, parce que la carotte c'est bien mais encore faut-il que d'un autre côté il y ait le bâton, Monsieur le Maire. Et tout ça, ça coûte très cher aux contribuables. Je tiens à la disposition de ceux qui le veulent le Figaro Magazine.

**M. BONNET** : Je sais qu'il y a un travail conséquent des services et des élus dans cette commission et c'est un sujet qui est très délicat. Je voudrais interroger M. THIRIET sur la position de l'Etat. C'est quand même un point d'interrogation par rapport à ce projet, parce que l'Etat nous laisse quand même en panne pour l'instant ?

**M. PINARD** : Je ferai simplement remarquer que les organisations syndicales concernées du Ministère de l'Intérieur ont contesté le principe du classement du Figaro Magazine. Moi je ne vous classerai pas parmi les «rombières figaro magazières» mais cet hebdomadaire est quand même spécialisé dans une certaine littérature. Ce n'est pas pour rien qu'il avait publié comme étant scientifique le rapport de votre leader au Conseil Régional, M. MILLOZ sur l'immigration, qui est considéré par tous les gens qui travaillent à l'INSEE et qui eux, sont des scientifiques, comme étant un simple procès d'intention. Donc, les études qui paraissent dans le Figaro Magazine, j'en prends et j'en laisse, je les étudie simplement pour savoir comment les hommes de la droite républicaine, que je respecte beaucoup, sont agressés par les lecteurs de ce magazine sur la base d'informations qui sont souvent lancées comme ça en l'air et souvent sans aucune base scientifique.

**M. JUSSIAUX** : Deux mots Monsieur le Maire, d'abord je ne regrette pas du tout qu'on ne nous diffuse pas le Figaro Magazine, c'est un torchon qui avait écrit, il y a à peu près 20 ans maintenant, qu'en l'an 2000 la République Française serait islamique, ça permet de mesurer le sérieux de ce genre de publication. Sur le fond, je voulais simplement dire que je partage très largement les propos de M. DUVERGET. Je crois qu'on ne prête pas assez attention à la façon dont on rédige un certain nombre de documents. Je veux donner comme simple témoignage que j'ai rencontré exactement ces difficultés-là dans le domaine de la formation professionnelle avec les actions dites contre l'illettrisme où, à force de marquer sur l'illettrisme, on a dissuadé les salariés de venir y prendre part

parce qu'on les faisait apparaître aux yeux de leurs propres collègues de travail comme des gens «déficients» et on s'est trouvé dans des situations où les personnes qui auraient été concernées par ces actions, ne trouvaient pas preneurs sur le terrain. Je crois qu'il faut toujours tourner la plume plusieurs fois dans l'encrier avant d'écrire sur ces sujets-là pour se garder d'être mal compris, je ne crois pas qu'il y ait de divergence sur le fond des choses entre nous à ce propos.

**Mme MONTEL** : Je voudrais répondre à M. PINARD qu'il est quand même bizarre que chaque fois qu'il y a une étude dans un magazine qui dit des choses assez désagréables sur Besançon, on nous sort tout de suite l'argument scientifique, ce n'est pas scientifique... c'est sûr Libération c'est vachement scientifique ! c'est la gauche, c'est parfait. Dès qu'il y a un journal, je ne suis pas une adoratrice du Figaro Magazine mais il faut au moins être objectif Monsieur PINARD, il faut accepter la vérité partout. Quant à l'ouvrage de M. MILLOZ, il est quand même élève de l'ENA, donc au point de vue scientifique..., je pense qu'il n'a pas de leçon à recevoir des gens qui travaillent à l'INSEE.

**Mme WEINMAN** : Pour confirmer un peu les propos que Jean-Claude DUVERGET a tenus et que je partage complètement, une petite précision personnelle supplémentaire. Je pense que quand on fait ce pari audacieux qui est celui de la mixité finalement dans les quartiers, on est sûr et je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, que ce pari-là ne sera gagné qu'à condition qu'on arrive à garantir à tous les habitants, quel que soit le quartier, une certaine sécurité. On peut être d'accord ou pas d'accord sur la forme ou sur la définition qu'on doit donner à ce mot-là, mais à mon avis la sécurité c'est aussi parler bien, c'est lutter contre la vacuité des logements et Dieu sait si à Besançon on sait ce qu'est la vacuité des logements quelquefois et les problèmes que ça pose et je crois qu'il faut intégrer cela complètement et je dois dire, au début de cette réflexion, c'est tout.

**M. LE MAIRE** : Maurice va essayer de répondre à tout cela.

**M. THIRIET** : Deux ou trois éléments. J'ai l'avantage d'habiter dans un de ces quartiers, donc j'en parle à bon escient et je n'ai pas l'habitude de me cacher derrière mon petit doigt. Si nous avons écrit cela, nous y avons réfléchi, c'est aussi pour un respect pour les personnes. Lorsque vous faites les conseils de quartiers, lorsque vous allez dans les réunions de quartiers, les premières choses que vous entendez, ce sont ces choses-là plus les chiens. Dans d'autres quartiers, ce sont les crottes de chiens. Donc, premier élément, c'est définir effectivement des axes forts sur chacun des quatre quartiers et ce n'est pas la même réalité, ça c'est la première donnée.

La deuxième donnée, c'est que nous avons mis en place un observatoire de sécurité. Cet observatoire de sécurité est maintenant très précis, c'est-à-dire que, vous êtes pharmacienne, on a maintenant un thermomètre de qualité et qui nous donne l'avantage d'être assez fin pour qu'on puisse en tirer un certain nombre de renseignements. Alors Madame MONTEL, l'insécurité a diminué, et c'est le Préfet qui l'a dit au dernier comité de pilotage, de 7 % en deux ans sur la Ville de Besançon. On l'a répété ici même mais il y a des gens qui ne veulent pas entendre. Mais à côté de ça, on va dire deux choses, il y a des endroits où ce n'est pas facile et il y a des endroits où les jeunes sont de plus en plus touchés. Pourquoi avons-nous fait, pendant les journées Jeune Création, à Planoise en particulier mais aussi ailleurs, deux spectacles d'enfants, un en primaire et l'autre en collège sinon pour travailler sur le thème de la citoyenneté et montrer que la citoyenneté ça peut aussi être festif et que ce n'est pas désagréable.

Il y avait 500 personnes représentant peut-être les 40 nationalités qui se trouvent à Planoise, dans l'Espace Planoise, il y en avait peut-être une bonne moitié qui n'avait jamais mis les pieds dans un théâtre et par là-dessus, on a eu une prestation de 120 jeunes -au total il y a eu 7 classes- qui nous ont parlé, pour eux, à la fois de la violence, et d'autre part de leur espoir. C'est ça et ce n'est pas de la voiture balai Madame MONTEL, c'est ça l'éducation de la citoyenneté, et ça serait des fois très intéressant de le faire aussi pour les parents, parce qu'on est toujours en train de renvoyer le «baigneur» sur les enfants, mais les enfants maintenant ils vont être sursaturés de ce discours-là. Par contre, les parents, pour s'occuper de leurs chiens, et faire de telle sorte que les enfants aient autant leur place Place Granvelle que les toutous, il y a encore du boulot à faire et ce n'est pas simplement un problème de la Ville, c'est le problème de chacun d'entre nous. Ça c'était le deuxième élément.

Par rapport à Mme WEINMAN, bien entendu vous avez raison. En dehors des données d'insécurité comme ça, il y a le problème du logement et de ce point de vue-là, avec le travail qui a été fait, y compris avec nos partenaires les bailleurs, la DDE, etc., les diagnostics que nous mettons en place nous permettent, on en a parlé ici même dans un dernier conseil municipal, de mettre en place des mécanismes. Je voudrais quand même dire quelque chose : le Maire a réuni en fin de semaine dernière, tous les conseils de quartiers avec M. MONNET, directeur départemental de la sécurité publique, pour leur expliquer ce que serait la police de proximité, c'est-à-dire ces six postes de police ou points contact qui vont être installés dans les quartiers de Besançon avec des équipes permanentes d'au moins 13 ou 14 policiers de proximité généralistes. A côté de ceux-ci, évidemment le maintien des unités de type BAC, etc., d'intervention nocturne et autres. C'est je crois pour l'année 1999, mais le chiffre peut être encore revu, M. MONNET me le disait l'autre jour, 42 agents de police nationale et ADS qui sont arrivés sur la Ville de Besançon. En ce moment, quand les Bisontins nous parlent des problèmes de sécurité, ce n'est plus qu'on ne les voit plus ces agents, c'est qu'on ne les voit pas aux bonnes heures, qu'on les voit un peu trop serrés, etc. etc. mais maintenant la présence est établie, c'est-à-dire qu'en ce moment un contact se fait et dans le cadre du contrat local de sécurité avec à la fois la CTB, la Police Nationale, la Police Municipale, nous avons établi un certain nombre de perspectives.

Quant au troisième point, à la question de M. BONNET et effectivement à celle qu'on se pose tous, quid de l'Etat. L'opération ORU est en ce moment gelée et nous avons dit : on ne va pas baisser les armes et attendre que cela revienne. Alors nous avons interpellé M. le Préfet qui a lui-même dans les crédits communs de la politique de la ville, été au Cabinet et qui nous a, par un courrier, fait connaître que nous pourrions pour l'année 2000 avoir à peu près 5 MF pour ce qu'il a appelé le socle du futur, c'est-à-dire que, et cela suite à l'action à la fois de la Ville et de nos Députés, principalement de Jean-Louis FOUSSERET, pour obtenir ce qu'on appelle les crédits-relais afin de ne pas rester à la porte. Mais j'insiste bien, si cette délibération vient ici, c'est pour que nous soyons immédiatement prêts à démarrer sans perdre de temps et sans être obligé de repasser en Conseil Municipal alors que le train était déjà lancé. Nous sommes là bien au clair dans cette démarche.

**Mme WEINMAN :** A propos de l'Observatoire de la Sécurité, il y a eu un questionnaire diffusé largement à travers les conseils de quartier, que nous avons reçu nous-mêmes en tant que Conseillers Municipaux mais j'ai été surprise, ou alors c'est propre à mon commerce, peut-être que le thermomètre de l'Observatoire n'a pas bien marché mais les commerçants n'ont rien reçu à ma connaissance alors qu'ils sont quand même eux

aussi des cibles on va dire privilégiées ou tout au moins fréquentes d'exactions. Je voulais savoir si c'était réservé à mon commerce, si c'était un oubli ou si cela allait se faire.

**M. THIRIET :** Dans le courrier que vous avez reçu, c'était expliqué. Nous avons dit lorsque nous avons passé la charte des conseils de quartiers ici que les conseillers des quartiers qui sont dans chacun des treize conseils auraient un accès, une porte ouverte à la Mairie plus spécifique. Donc tous les conseillers de quartiers l'ont eu et pour le reste, cela a été ni plus ni moins comme pour trouver les jurés dans les tribunaux, cela a été un tirage au sort de 4 000 Bisontins. C'est une question qu'on retrouve souvent, quand on est dans un Conseil de Quartier, les instituteurs, les commerçants nous disent : on n'a pas été invité es qualité. La porte d'entrée dans un Conseil de Quartier c'est : je donne mon petit papier en disant je veux être Conseiller et on est Conseiller. Ce qui ne veut pas dire que les associations n'ont pas leur place, que ce soit de commerçants, de quartiers, etc. mais le mode d'accès est comme cela. Il y aurait une critique à faire, mais je ne la ferai pas, par rapport à notre questionnaire : nous avons repris celui de l'année dernière, parce qu'on ne peut pas changer d'outil à tout moment, mais il y en a qui nous ont dit : vous n'y avez pas mis la protection routière. Eh bien non, vous voyez très bien, on fait d'autres actions mais on a reproduit le même pour effectivement voir si les gens voyaient une évolution positive, négative et ce qu'ils en pensaient.

**M. LE MAIRE :** Je crois que tout a été dit. J'ai relu attentivement à la page 2 et je rejoins totalement ce que disait Jean-Claude DUVERGET tout à l'heure, je vous propose donc d'enlever les quatre paragraphes : Planoise, Acacias, Clairs-Soleils, Palente de la délibération et je demanderais au service, à Maurice THIRIET de nous présenter au prochain conseil municipal, quelque chose de positif pour les quatre. Au lieu de «changer l'image du quartier», au lieu de «le droit commun du logement social», «l'image dégradée», vous nous présentez du positif. Donc on enlève ces quatre paragraphes, sur le reste on est tous d'accord.

**Mme MONTEL :** Deux contre Monsieur le Maire, il ne suffit pas d'enlever les paragraphes pour enlever les problèmes.

**M. FOUSSERET :** Ça tue le fonds de commerce du Front National.

**Mme MONTEL :** Monsieur FOUSSERET, on n'est pas encore en campagne !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de la Politique de la Ville et du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à la majorité, deux Conseillers votant contre.

*Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.*